



AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2006

**MONNAIE, FINANCE,
BALANCE DES PAIEMENTS**

ASSEMBLEE PLENIERE
du 29 NOVEMBRE 2005

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2006

Thèmes transversaux

1. Le Conseil se réjouit de la promulgation par la Commission européenne du **code de bonnes pratiques** adopté par le Comité du Programme Statistique. Ce code contribuera à la crédibilité de la statistique publique tant au plan européen que national.
2. Le Conseil réaffirme son attachement, en matière d'orientation de la statistique européenne, à l'existence d'une véritable **structure de concertation européenne** où toutes les catégories d'utilisateurs peuvent pleinement faire entendre leur point de vue. Il demande que la réforme du Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) soit conforme à ces principes.
3. Le Conseil souhaite que la démarche européenne dite des **priorités négatives** s'effectue dans le cadre d'une méthode clairement explicitée, partagée par le plus grand nombre d'acteurs et qui prenne en compte leurs besoins d'information.
4. Le Conseil prend acte de la démarche de **construction d'indicateurs** liée à des dispositions légales. Cette démarche peut revêtir plusieurs formes : indicateurs de développement durable dans le cadre du projet de rapport triennal au Parlement, indicateurs liés à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), indicateurs de suivi d'une disposition législative particulière (loi en santé publique). Le Conseil souhaite une participation active et coordonnée des services statistiques publics à ces opérations dès le stade de leur conception. Il souhaite également que les apports et limites des indicateurs soient clairement explicités. Enfin, il demande à être tenu régulièrement informé des progrès de ces travaux afin de débattre des améliorations nécessaires du système d'information statistique.
5. Afin d'alléger la charge statistique pour les répondants tout en développant une information statistique finement localisée, le Conseil encourage les services statistiques ministériels à présenter, dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 modifiée, des demandes d'**accès aux fichiers administratifs à des fins d'exploitation statistique**.
6. Le Conseil souhaite que la mise en place de mesures de **simplifications administratives** tienne compte des besoins d'information statistique afin qu'elle ne se traduise pas par un alourdissement excessif de la charge statistique, en particulier dans le cas du relèvement des seuils de déclarations bancaires et de la réforme des permis de construire.

7. Le Conseil prend acte de la volonté de l'Insee d'assurer la conservation du patrimoine détenu par sa bibliothèque et d'améliorer, en liaison avec les services concernés, **l'accès des utilisateurs à l'information produite par le système statistique public**. Il demande à être tenu informé des décisions qui seront prises à cet effet.

Commission nationale d'évaluation du recensement de population

8. Le Conseil a pris connaissance du programme de travail de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population**. Celui-ci porte sur le coût du recensement, qui doit pouvoir être apprécié dans la diversité des situations et la durée de l'opération. Il porte également sur l'organisation et la collaboration entre l'Insee et les communes pour la préparation et la réalisation de l'opération, sur l'évaluation de la qualité et des procédures de contrôle. Le Conseil souhaite être tenu régulièrement informé du résultat de ces travaux.

Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

9. Le Conseil approuve les recommandations de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES). Celle-ci souhaite que la **nomenclature d'activités française** qui entrera en application au 1^{er} janvier 2008 réponde au mieux à l'ensemble des besoins nationaux et que son articulation avec la nomenclature européenne soit lisible pour les utilisateurs. Elle recommande par conséquent que la future NAF soit codée sur 5 caractères dont les 4 premiers seront ceux de la NACE.

Statistiques sociales

10. Le Conseil appuie la mise en place d'opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et encourage la constitution de bases de données thématiques d'origine administrative articulées autour de l'échantillon démographique permanent. Il sera particulièrement attentif aux conditions d'accessibilité à ces bases de données pour les chercheurs, dans le respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
11. Le Conseil examinera avec intérêt les recommandations du groupe de travail sur les **niveaux de vie et les** inégalités dont le mandat, du fait des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités, recouvre les préoccupations de chacune de ses formations. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires. Le Conseil préconise une mise au point sur les indicateurs afin de rendre plus pertinent celui touchant aux prélèvements obligatoires et visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs en matière d'information.
12. Le Conseil encourage les travaux menés par l'Observatoire national de la délinquance en collaboration avec l'Insee, utilisant de manière complémentaire enquêtes de victimation et exploitations de fichiers administratifs, afin de mieux appréhender **l'insécurité et la délinquance**, notamment en étant vigilant à sexuer les données.
13. Le Conseil a apprécié les interventions sur la perception et la mesure des variations de prix. Il souhaite que la réflexion engagée se poursuive afin de mieux comprendre les mécanismes complexes reliant **variations de prix et perception du pouvoir d'achat**. Il souhaite également qu'un effort d'information pédagogique soit fait sur ce thème auprès de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil s'interroge sur la diversité des indicateurs récemment apparus qui, s'ajoutant à cette diversité, créent un risque de confusion sur la perception et la réalité de la mesure des prix.

Statistiques économiques

14. Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.

15. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (1).
 Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI.
 Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

Statistiques régionales et locales

16. Le Conseil se félicite de la tenue de la rencontre sur la **décentralisation** à Rennes le 13 mai et de la qualité des débats dans les ateliers thématiques. Le Conseil considère que la statistique publique doit aider les acteurs publics locaux, en particulier à l'échelon régional, à disposer des informations dont ils ont besoin pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques de leur compétence. Il entend organiser, dans le cadre des procédures de travail du Cnis, un suivi permanent de la demande régionale entraînée par les lois de décentralisation.

17. Le Conseil valide les propositions du groupe de travail sur la **diffusion et l'utilisation des données du nouveau recensement**, contenues dans le rapport déposé en septembre 2004 ; il a noté les enjeux s'attachant à ce que cette diffusion annuelle soit à la fois rapide et très pédagogique ; il considère que ces enjeux appellent des innovations dans la présentation et la communication des données, dont il demande à être informé en temps utile.

18. Le Conseil se félicite de l'avancement du projet "**base permanente des équipements**" devant aboutir en 2006 ; il rappelle qu'une telle source ne peut à elle seule remplacer les anciens inventaires communaux pour décrire un bassin de vie. Il demande qu'une proposition de dispositif d'observation complémentaire soit élaborée dès 2006 par les services producteurs concernés

19. Le Conseil considère que le panorama des besoins régionaux et locaux en matière de **statistiques structurelles d'entreprise** qui lui a été présenté correspond aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs ; il examinera avec attention dans quelle mesure les futurs projets d'amélioration de la statistique d'entreprise contribuent à satisfaire ces besoins.

(1) groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises

20. Le Conseil constate le besoin de prendre en compte la **dimension territoriale** dans de très nombreux domaines de la statistique. Pour y contribuer, il suggère la mise à l'étude d'indicateurs à l'échelle territoriale et locale.
21. Le Conseil encourage les services producteurs à poursuivre la mise au point d'**indicateurs statistiques infracommunaux** dans différents domaines permettant de suivre et d'évaluer les politiques urbaines et ce, grâce à la mobilisation de nombreuses sources administratives.
22. Le Conseil souhaite que la mise en place de la LOLF, qui pourra fournir de nouveaux indicateurs statistiques régionaux, permette de progresser vers une meilleure connaissance des **dépenses de l'Etat par région**, en tenant compte des besoins prioritaires des utilisateurs dans l'évaluation des conséquences de la décentralisation.
23. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès effectués dans la connaissance de **l'emploi des collectivités territoriales** ; il a noté l'existence de difficultés non encore résolues (localisation géographique fine, emploi induit dans des organismes financés par les collectivités locales,..) et demande que des solutions soient mises à l'étude.
24. Le Conseil examinera avec beaucoup d'intérêt les résultats régionaux et locaux des **extensions de l'enquête nationale sur le logement** qui vont être conduites en 2006 auprès des ménages ; il considère cette vague d'enquête comme un test de l'utilité d'un tel dispositif associant collectivités locales et système statistique public, dispositif pouvant s'appliquer ultérieurement à d'autres domaines, comme les transports en 2007.
Par ailleurs, le Conseil encourage les efforts méthodologiques en vue de mieux connaître les différents modes d'habitat et d'occupation des logements, notamment la « multirésidentialité ».
25. Le Conseil approuve les orientations qui lui ont été présentées concernant le traitement des **enquêtes régionales portant sur l'impact** de la situation d'une entreprise ou d'un établissement de grande taille par rapport à un bassin d'emploi donné. Il considère que ces enquêtes relèvent de la statistique publique, et que les éventuelles questions de secret statistique qui leur sont afférentes doivent être traitées au sein du comité du secret.
26. Le Conseil prend acte du report en mars 2006 de l'ouverture du site internet de l'Insee dédié aux statistiques locales ("**Web Statistiques locales**") et demande que ce site soit un lieu de mise à disposition des sources statistiques publiques sur les territoires.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

1. Le Conseil se félicite de la **publication des comptes financiers trimestriels** et souhaite être tenu informé des travaux prochains sur les diverses utilisations qui en sont faites.
Il enregistre notamment avec satisfaction la reprise prévue courant 2005 de la publication **du taux d'intermédiation financière** sous une forme trimestrielle ; il suivra également avec intérêt les travaux de mise en cohérence de l'ensemble des produits financiers trimestriels.
2. Le Conseil encourage la direction générale de la comptabilité publique à élaborer des **comptes financiers trimestriels des administrations publiques**, en particulier sur le champ des organismes de sécurité sociale.
Ceci permettra, d'une part, de publier la dette et les comptes financiers dans des délais compatibles avec les règlements européens, d'autre part, d'améliorer la fiabilité des comptes financiers trimestriels réalisés par la Banque de France.
3. Le Conseil se félicite des travaux importants entrepris afin d'améliorer la **connaissance des émissions et de la détention des titres**. Il souligne l'importance de l'élaboration d'un « qui à qui » sur les titres afin de permettre l'établissement de comptes consolidés.
4. Le Conseil exprime une nouvelle fois le souhait que la **diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** soit reprise par la Banque de France.
5. Le Conseil approuve les conclusions du groupe de travail chargé de la **mesure des échanges internationaux de services**.
Il exprime sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutive à l'élévation future, vraisemblablement le 1^{er} janvier 2008, du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements.
Dans ces conditions, le Conseil soutient la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte réalisée auprès des entreprises DDG (déclarants directs généraux). Il prend note de l'attachement du groupe à l'examen attentif du rapport coûts/avantages de cette option dans l'analyse de l'ampleur, de la périodicité et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête.
Par ailleurs, afin d'affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, le Conseil encourage la mise en œuvre d'enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple). Il prend note que l'instauration d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait.

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI, le Conseil soutient les travaux de la Banque de France en collaboration avec les partenaires du système statistique public en vue de constituer un **référentiel statistique des entreprises résidentes** les plus impliquées dans les échanges internationaux à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles.
2. Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Conseil souhaite que les organismes compétents, en particulier, la Banque de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« **FATS inward** »), ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« **FATS outward** »).
Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin que, au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.
3. Le Conseil soutient les projets de la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des **comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires** comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM non monétaires,... Il rappelle également la nécessité d'améliorer la connaissance des assurances, en utilisant d'abord au mieux toute l'information disponible, puis en étudiant la possibilité d'une amélioration de la collecte.
4. Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, le Conseil suivra avec intérêt les travaux destinés à améliorer la **connaissance des comptes financiers** : publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Il note particulièrement la mise en œuvre d'actions devant permettre des progrès importants dans la connaissance du marché financier : établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.
5. Le Conseil est conscient des difficultés engendrées par le processus d'**harmonisation des normes comptables au niveau européen** (normes IAS). Il suivra avec vigilance les conséquences sur la statistique de la mise en œuvre des nouvelles normes, qui vont entraîner des ruptures de séries de base et qui posent un certain nombre de problèmes de valorisation des comptes des institutions financières.
6. Le Conseil suivra avec intérêt la consolidation, et l'approfondissement dans le cadre de l'harmonisation européenne, des importants investissements déjà réalisés en termes de **comptes financiers des administrations publiques**.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil approuve la mise en place d'un groupe de travail sur la convergence de la mesure des **échanges internationaux de services**.
2. Le Conseil encourage la reprise de la diffusion par la Banque de France des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire.